

**COMITE NATIONAL D'ENTENTE**  
des associations patriotiques et du monde combattant

Le Président

Paris, le 17 décembre 2025

Monsieur le Président de UNEO  
48 rue Barbès

92544 MONTROUGE CEDEX

Monsieur le Président,

C'est avec une grande déception et une totale surprise, largement partagée par l'ensemble de mes compagnons d'armes du Comité National d'Entente (CNE) que nous avons lu dans votre revue du mois d'octobre 2025 (page 9), une rubrique, anodine sur la forme mais profondément décevante sur le fond ! Il y était écrit, en effet, que le conseil d'administration d'UNEO avait voté, le 18 septembre dernier, de limiter à l'âge de 85 ans, le versement d'un capital de base de 2.000,00 €, en application de la garantie décès, dont la famille de tout adhérent d'UNEO pouvait bénéficier jusqu'à présent.

Je me permets avant tout de vous préciser que le Comité National d'Entente (CNE), que je préside, représente près de 60 associations, dont chacune d'elles regroupe en son sein des militaires d'active et de réserve, des retraités, des anciens combattants, des harkis et des victimes de guerre ou du terrorisme ; cette communauté représente une population estimée actuellement plus de 1.500.000 personnes, en y incluant les veuves et les épouses.

Le tournant que marque cette disposition nouvelle n'est pas anodin, car nous y voyons une rupture de la solidarité intergénérationnelle qui constitue un des fondements de la grande famille militaire. La majorité d'entre nous est adhérent depuis plusieurs dizaines d'années et notre « famille », dont la cohésion repose à la fois sur sa fraternité d'armes et sa fraternité d'âmes, est aujourd'hui perplexe, inquiète et déçue !

Sachez que nous n'accepterons pas cette procédure qui consiste à faire passer discrètement une telle mesure dans votre journal !

Nous n'accepterons pas plus que nos grands aînés soient ainsi traités ou plutôt « maltraités », et que les plus âgés d'entre nous soient ainsi volontairement oubliés !

Nous n'accepterons pas cette rupture unilatérale d'un contrat que la plupart d'entre nous a signé voici plusieurs dizaines d'années !

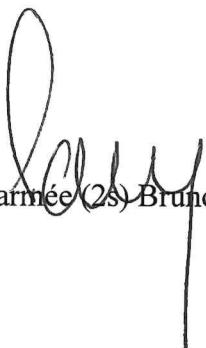
Nous n'accepterons pas le fait que le surcoût du grand âge, lié au recours à des "accompagnants" et à des soins palliatifs, soit ainsi effacé !

.../...

Et enfin, nous n'accepterons pas plus que le rejet de cette responsabilité est fondée sur la recherche « d'équilibres économiques » du secteur de la prévoyance, avec votre partenaire-assureur Mutex, acteur de la prévoyance et assureur de la garantie Arméo.

C'est pour ces raisons que nous nous réservons le droit de faire engager autant de recours administratifs qu'il faudra, pour obtenir que la direction d'UNEO revienne sur sa décision inique !

En espérant que cette mesure ne soit qu'un malentendu et qu'UNEO reviendra aux prescriptions antérieures, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur l'expression de mes sentiments respectueux.



Le Général d'armée (2S) Bruno DARY

**Copie du courrier adressée à :**

- Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées
- Madame Alice RUFO, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées
- Général d'armée Fabien MANDON, Chef d'état-major des Armées
- Général d'armée Vincent GIRAUD, Chef de l'Etat-Major Particulier du Président de la République
- ✓ Général d'armée Pierre SCHILL, Chef d'Etat-Major de l'Armée de terre
- Général d'armée aérienne Jérôme BELLANGER, Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air et de l'Espace
- Amiral Nicolas VAUJOUR, Chef d'Etat-Major de la Marine
- Général d'armée Hubert BONNEAU, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale